

principes contemporains d'urbanisme y compris la création de villes satellites et une nouvelle évaluation de la théorie de la zone de verdure à l'intention et à l'avantage de tous les habitants de la région.

Un problème essentiel de la planification et de l'aménagement auquel le gouvernement fédéral devrait s'intéresser est celui du transport urbain. La pénurie de réseaux de transport urbain pleinement intégrés dans la banlieue que je représente ne constitue pas seulement un grave inconvénient pour ceux qui y demeurent, mais elle pose des obstacles à leur mode de vie et à leurs moyens de subsistance. Dernièrement, une dame qui vit dans un projet d'habitation dans ma circonscription n'a pas été acceptée par le bureau local de la Commission d'assurance-chômage, parce que ses possibilités d'emploi étaient censées être limitées par suite de la pénurie de moyens de transport appropriés aux endroits où elle aurait pu raisonnablement obtenir un emploi. Une situation de ce genre est inadmissible.

La solution des problèmes de transports urbains et suburbains dans l'agglomération d'Ottawa dépasse la compétence des municipalités. Ce n'est que grâce à une direction énergique et avec l'aide financière des paliers supérieurs de gouvernement qu'on peut espérer s'y attaquer. Nous reconnaissons tous que, de nos jours, trouver une solution au problème des transports urbains est une véritable gageure. Le gouvernement s'est engagé à apporter son concours à la recherche de cette solution, entre autres en mettant au point des réalisations-pilotes. Il n'est pas d'endroit où cette solution serait plus utile, où l'on en retirerait plus d'avantages, que dans l'agglomération outaouaise, qui est constamment sous la vue du gouvernement fédéral.

J'évoquerai une autre fois les questions qui touchent les habitants de ma circonscription, en particulier les fonctionnaires qui, eux, constituent une grande partie de la population de la banlieue d'Ottawa. De par leurs fonctions, ceux-ci ne peuvent prendre la même part aux affaires publiques que les autres citoyens, à plus forte raison lorsqu'il s'agit des activités et des décisions du gouvernement fédéral, leur employeur. La situation des fonctionnaires nous tient à cœur à tous et, en notre qualité de députés, nous avons la responsabilité, sinon le devoir, de protéger leurs intérêts.

A mon sens, la situation d'un groupe important exige une étude spéciale ce soir et

[M. Blair.]

la prompt attention du Parlement. Il s'agit des fonctionnaires retraités.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

M. Blair: A cause de l'inflation, de nombreux fonctionnaires retraités ont perdu leur dignité et leur sécurité dans leurs vieux jours, alors qu'ils s'en croyaient assurés grâce à leurs nombreuses années de service. Au nom de la simple justice et de l'équité, il faut soulager la détresse des fonctionnaires retraités, et sans tarder. La plupart des députés savent sans doute que le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'étudier la fonction publique a préconisé, dans son rapport final daté du 8 mai 1967, ce qui suit:

... le gouvernement devrait faire de son mieux pour protéger et maintenir, ou à défaut de cela, restaurer dans une certaine mesure, le pouvoir d'achat qu'avaient à l'origine les pensions contributives qu'il accorde à ses employés retraités, aux termes de la loi sur la pension du service public et d'autres lois semblables.

La Chambre sait que les conditions qui existaient quand le rapport a paru il y a près d'un an et demi se sont aggravées en ce qui touche les fonctionnaires retraités. Compte tenu des obligations et des restrictions qui pèsent de nos jours sur le gouvernement, je crois qu'on devrait accorder la plus haute priorité à la mise en œuvre de cette recommandation du comité mixte et songer dans le plus bref délai à améliorer le sort des fonctionnaires.

● (9.30 p.m.)

A mon avis, nous ne saurons modeler vraiment l'avenir du pays ou l'avenir de ma circonscription sans une réflexion plus mûrie et une planification plus poussée. Les villes industrielles qui bordent le Saint-Laurent n'ont pas connu un essor et un développement comparables à celui des grands centres métropolitains de cette province. Leur expansion est lente, même si elles sont situées le long de la voie maritime du Saint-Laurent et reliées par rail et par route à tous les centres principaux de l'Ontario. Ces agglomérations dynamiques se sont bien développées et peuvent absorber de nouvelles industries et un surcroît de population. Bien qu'elles échappent à la vague de prospérité qui déferle sur les autres centres, elles sont loin d'être languissantes. Mon opinion c'est que ces collectivités—et l'on en trouve partout au Canada—devraient intéresser le Parlement de façon spéciale.